



**Mézenc
Loire
Meygal**

AR Prefecture

043-200073401-20260604-2026058-DE
Reçu le 09/06/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 058

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 27/05/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 36 | Votants : 40 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 40

SÉANCE du 4 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 4 juin à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Fay-sur-Lignon, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Aymeric ROUDIL, Jean-Jacques LASHERMES, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jessy LECREUX, Raphaël BONNET, Marlène JOUVE, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Laure JOURDAN, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Jean Luc CHAMBON, Chantal GUENARD, GENTES Laurent, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Emmanuel MASSON, Jean CHAMBON, Florence JULIEN , Serge FLECHET

Procuration de : Nicolas BOYER à Michel ALLIBERT, Isabelle ROCHE à Raphaël BONNET, Raymond Abrial à Florence JULIEN, Jérôme ANDRE à Stéphane SAGUETON

Secrétaire de séance : Rémi LANGLOIS

OBJET : Désignation des membres de la CAO

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1414-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 avril 2024, portant statuts de la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal conformément à l'article L.5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, l'assemblée délibérante fixant les conditions de dépôt des listes, avant d'élire les membres de la commission,

Considérant qu'il convient, préalablement à la constitution de la commission par élection de ses membres, de fixer les conditions de dépôt des listes des candidats,

Les membres du conseil communautaire fixent les conditions de dépôt des listes des candidats à la CAO comme suit :

- Les listes sont déposées au début de la présente séance du conseil

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la commission.

• Chaque liste peut comporter :

o Soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants)

o Soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

o Dans tous les cas, le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

• Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Les membres du conseil communautaire qui sont candidats ont été invités en début de séance à déposer leur liste selon les modalités de dépôt fixées ci-dessus.

Il sera proposé au conseil communautaire,

Considérant que sur proposition de M. le Président, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

Considérant qu'une seule liste a été déposée en début de séance :

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté de communes ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

De DECIDER

1° De créer une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat.

2° De proclamer les conseillers communautaires élus membres de la commission d'appel d'offre ;

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean Marc FARGIER	Raymond ABRIAL
Joël DEVIDAL	Rémi LANGLOIS
Philippe BRUN	Aymeric ROUDIL
Aristide GNAMBODOE	Philippe DELABRE
Denis SOULIER	Thomas SOULIER

Le Président, Jean-Marc FARGIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme